



LES SOLUTIONS DÉDIÉES AUX ENTREPRISES DE LA BRANCHE PHARMACIE D'OFFICINE

Les avantages des contrats santé et prévoyance KLESIA Pro

- ▶ KLESIA est le partenaire historique et référencé par les représentants de votre branche.
- ▶ Vos contrats sont toujours conformes à votre Convention Collective Nationale (CCN) en adéquation avec votre activité.
- ▶ Être conforme vous permet une exonération sociale et une déductibilité fiscale.

“ Plus de 80 %
des pharmacies
nous font confiance.

I Votre contrat santé

- ▶ Un 1^{er} niveau de garanties pour vous permettre d'être conforme à vos obligations conventionnelles
- ▶ Faites de votre protection sociale une valeur ajoutée dans votre politique de fidélisation/ recrutement grâce à l'un des trois renforts santé
- ▶ En fonction de la couverture que vous aurez choisie et s'ils le souhaitent, chacun de vos salariés peut renforcer son niveau de garanties. Dans ce cas, les cotisations seront exclusivement à leur charge.

LES + DE VOTRE CONTRAT

- ▶ **Des remboursements pour les médecines douces :** ostéopathie, chiropractie, podologue, diététique...
- ▶ **Le forfait automédication de 50 € par an pris en charge par le contrat santé.**
- ▶ **Une assistance premium en cas d'hospitalisation (accessible dès le renfort 1) :** prise en charge des enfants et aide à domicile, coiffeur à domicile, soutien psychologique.
- ▶ **L'espace client :** suivez à chaque étape l'affiliation de vos salariés, désignez un référent au sein de votre officine.



I Votre garantie prévoyance

Arrêt de travail, invalidité, décès peuvent avoir des conséquences lourdes pour vos salariés, leurs proches, mais aussi pour votre entreprise. Le contrat prévoyance KLESIA Pro apporte un soutien financier à vos salariés dans ces moments difficiles et répond à vos obligations de couverture minimum prévues par votre convention collective.

LES + DE LA GARANTIE PRÉVOYANCE

- ▶ Une couverture prévoyance pour vous permettre d'être conforme à vos obligations conventionnelles cadre et non-cadre.
- ▶ Des surcomplémentaires permettant de répondre à votre obligation employeur de cotiser à hauteur de 1,50 % TA pour vos cadres.
- ▶ Pas de questionnaire médical
- ▶ **Une possibilité d'ajouter la garantie Maladies Redoutées** : cette garantie va vous permettre d'aider financièrement et socialement vos salariés touchés par une maladie grave (cancer, AVC...).
- ▶ **Un espace client** : pour simplifier et dématérialiser les démarches arrêt de travail, consulter la fiche de paramétrage DSN.



Inclus dans nos solutions Santé et/ou prévoyance

Une palette de solutions pour améliorer le bien-être de vos collaborateurs et l'attractivité de votre entreprise : aides financières, accompagnement social, prévention, coachings personnalisés...

Découvrez toutes les solutions et celles qui correspondent le plus à votre besoin :
<https://www.klesia.fr/accompagnement-et-services-des-pharmacies-dofficine>



Vous souhaitez en savoir plus ou échanger avec un conseiller ?

Rendez-vous sur notre site
<https://www.klesia.fr/pharmacies-dofficine>